

ARRÊTÉ D'ANNULATION N°AN-2026-11 du 17/06/2026 au 02/07/2026
AN05120260702204

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Marne,

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.313-4, L.452-24 et L.452-36

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégories A, B et C transmises au Centre de Gestion de la Marne par les collectivités et établissements publics du département,

ARRÊTE

Article 1 : Les déclarations de création et de vacances d'emploi de catégorie A, B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 4 déclarations annulées.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Centre de gestion de la Marne : <https://51.cdgplus.fr/l-emploi/arretes/>.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet de la Marne.

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique « Publicités des arrêtés ».

Fait à CHALONS EN CHAMPAGNE le 2 juillet 2026



Le Président du Centre,
Patrice VALENTIN

Maire d'Esternay
Membre du CRO du CNFPT Grand Est

N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif d'annulation	Collectivité	Date d'annulation	N° du précédent arrêté
V051250929000125001	Adjoint d'animation	Animateur enfance - jeunesse (h/f)	Annulation du recrutement	AY-CHAMPAGNE	24/06/2026	2025-19
V051260312001192001	Agent social, Agent social principal de 2ème classe, Agent social principal de 1ère classe, Adjoint technique, Adjoint technique principal de 2ème classe, Adjoint technique principal de 1ère classe	Cuisinier	Mise en attente ou report sans date	CCAS DE CHALONS EN CHAMPAGNE	25/06/2026	2026-06
V051260318000903001	Agent social, Agent social principal de 2ème classe, Agent social principal de 1ère classe, Adjoint technique, Adjoint technique principal de 2ème classe, Adjoint technique principal de 1ère classe	Agent de lingerie	Mise en attente ou report sans date	CCAS DE CHALONS EN CHAMPAGNE	25/06/2026	2026-07

V0512208007427 87001	Agent de maîtrise, Technicien	Responsable de l'atelier bois	Erreur matérielle (doublon)	ECOLE SUPERIEURE D'ART ET DE DESIGN DE REIMS	22/06/2026	15
-------------------------	-------------------------------------	-------------------------------	-----------------------------	---	------------	----